

**SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2020**

---

**Bureau**

**Président :** M. Nicolas Clémence  
**Vice-président :** M. Jean Fontaine  
**Secrétaire :** M. Thierry Dérobert  
**Membres :** M. Michele Colleoni, M. Alain Mathieu

**Sont présents :**

Mme Nathalie Adam, M. Thierry Aeschbacher, M. Simon Antich, M. Thierno Barry, Mme Jeanne Bencker, Mme Kristine Beun, M. Laurent Brun, M. Thierry Brunier, Mme Mathilde Captyn, Mme Vally Carter, M. Nicolas Clémence, M. Michele Colleoni, M. Armando Couto, Mme Martine Degli Agosti, M. Thierry Dérobert, Mme Monica De Vecchi, M. Jean Fontaine, Mme Corinne Gachet Creffield, M. Christian Haas, M. Yannick Hanifi, M. Benoît Kauffmann, M. Alban Kouango, Mme Bénédicte Marmy, Mme Isabelle Marmy, M. Alain Mathieu, M. Eric Mangué, M. Julien Nurock, M. Yves Page, M. Kevin Reichenbach, Mme Céline Rosselet, Mme Nancy Ruerat, Mme Sevinc Sönmez, M. Hüseyin Temel, M. Muharrem Temel, Mme Olga Villarrubia, M. Thomas Vogel

**Excusés :**

M. Thierry Francioli

**Assistent à la séance :** M. Stéphane Lorenzini, Maire  
M. Damien Bonfanti, M. Frédéric Renevey  
Conseillers administratifs  
Mme Odile De Garrini, Secrétaire générale  
Mme Erika Crisafulli, secrétaire

**ORDRE DU JOUR :****POINTS INITIAUX**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 27 février 2020
- 3) Communications du Conseil administratif – Point de situation sur COVID-19

**NOUVEAUX OBJETS**

- 4) Projets de délibération du Conseil administratif

211-20.05  
Entrée en matière

Locaux parascolaires et crèche chemin des Rambossons – Régularisation foncière **p. 1784**

**Séance extraordinaire du Conseil municipal du 28 mai 2020****DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS**

- 5) Commission des travaux et constructions, séance du 2 mars 2020, rapporteur Mme Corinne GACHET CREFFIELD

207-20.02	Stade des Fraisiers – Transformation des	<b>p. 1785</b>
Arrêté	vestiaires existants, création d'une buvette et	
Fr. 200'000.--	de vestiaires attenants – Crédit d'étude	

- 6) Commission des travaux et constructions, séance du 2 mars 2020, rapporteur Mme Corinne GACHET CREFFIELD  
Commission des finances et du logement, séance du 12 mars 2020, rapporteur M. Thierno BARRY

209-20.02	Ecole des Morgines – Assainissement des	<b>p. 1786</b>
Arrêté	vitrages – Crédit d'investissement	
Fr. 1'690'000.--		

- 7) Commission conjointe des sports et du développement durable, séance du 3 mars 2020, rapporteur Mme Céline ROSSELET

208-20.02	Stade des Fraisiers – Transformation du terrain	<b>p. 1787</b>
Arrêté	A de naturel en synthétique – Crédit d'étude	
Fr. 2'900'000.--	et d'investissement	

\* \* \* \* \*

M. Clémence : bonsoir Mesdames et Messieurs, j'ouvre cette séance extraordinaire du Conseil municipal de Lancy. Je salue la présence de M. le Maire, Stéphane Lorenzini, MM. les Conseillers administratifs, Frédéric Renevey et Damien Bonfanti, Mme la Secrétaire générale et Mme la secrétaire du Conseil municipal.

Comme vous le savez, nous sommes en séance extraordinaire, il n'y aura pas la présence du public ni des médias ce soir. Toutefois la séance est diffusée sur Internet, via le site officiel de la Ville de Lancy et sa page Facebook. Notre ordre du jour a été validé par le Conseil d'Etat, ainsi que le concept sanitaire qui nous permet de siéger. Nous ne pourrions donc traiter que les points qui figurent à l'ordre du jour, il ne sera pas possible de procéder à des ajouts.

Le Bureau vous informe également qu'il a autorisé Mme Lorenzini, du journal Le Lancéen, à prendre quelques photos durant la séance.

Et je me dois d'excuser M. Thierry Francioli, nous sommes donc 36 présents.

Précisons encore que les délais référendaires étant suspendus, le Bureau propose d'inclure la clause d'urgence à l'ensemble des votes décisionnels de ce soir, ce qui impliquera une majorité qualifiée des deux tiers d'entre nous.

## Séance extraordinaire du Conseil municipal du 28 mai 2020

Mesdames et Messieurs,

La situation présente et cette séance sont extraordinaires à plus d'un titre. Nous vivons une période étrange, angoissante, qui nous demande de nous adapter, de nous réinventer vite, de questionner et de changer certaines de nos habitudes, notre présence au Petit-Lancy est exceptionnelle à ce titre.

Cette crise est ainsi l'occasion de nous retrouver dans un ancrage plus local, pour des relations humaines, pour la consommation de produits locaux, en favorisant tant que faire se peut nos petites et moyennes entreprises et nos services de proximité, de faire preuve de solidarité et d'entraide.

Je tiens à assurer ici le plein soutien au nom du Conseil municipal à l'ensemble des femmes et des hommes qui agissent jour après jour depuis le début de cette crise, pour permettre à l'ensemble de la population de la traverser de la meilleure des manières possibles, dans la santé, l'alimentaire, la sécurité, bien évidemment au personnel de l'administration municipale qui a œuvré et agit encore au service des Lancéennes et des Lancéens durant cette période, en assurant le service public et la plan de solidarité communal.

Nous avons également ce soir une pensée particulière pour toutes les personnes et les familles touchées directement dans leur santé ou dans leurs revenus par ce virus.

Cette dernière séance de cette législature 2015-2020, nous avons toutes et tous voulu la tenir en présentiel, en prenant bien évidemment toutes les précautions pour ne mettre en danger personne, notamment en respectant les normes de l'OFSP concernant les distances sociales et l'hygiène des mains.

Je remercie l'administration municipale et en particulier toutes les personnes qui ont œuvré à l'installation de cette salle pour permettre cette séance extraordinaire.

Une fin de législature est l'occasion de faire un bilan de nos travaux, de ce que nous avons pu apporter aux citoyennes et aux citoyens et je tiens ici en particulier à remercier le Conseil administratif et l'ensemble des élus du Conseil municipal pour le travail accompli et la bonne tenue de nos séances tout au long de ces cinq années.

Nos finances sont saines et bien que la crise actuelle et les effets de RFFA nous amènent à une certaine prudence dans nos dépenses à venir, il apparaît que les investissements ont pu être réalisés pour le développement de notre commune et sa qualité de vie, par la création de logements à prix abordable, par les équipements publics, tels que les crèches, les écoles, les équipements sportifs, culturels et sociaux, les rénovations de bâtiments permettant une meilleure efficacité énergétique, la préservation de la nature, et l'accessibilité universelle notamment.

Au nom du Conseil municipal, je remercie le Conseil administratif sortant pour son excellente gestion de la commune lors de cette législature, félicitations à Damien Bonfanti pour sa brillante réélection le 15 mars dernier, et merci et pleins succès pour la suite à Frédéric Renevey et Stéphane Lorenzini qui terminent leur mandat. Je tiens également à féliciter les nouvelles et nouveaux élus qui prêteront serment le 2 juin, saluer les sortants et les sortantes non réélues ou ne s'étant pas représenté-e-s en leur souhaitant le meilleur et en rappelant enfin l'importance de l'échelon communal pour la démocratie, l'écoute, la concertation des citoyennes et des citoyens et l'action efficace et de proximité que cela permet.

Vive Lancy, Vive Genève, Vive la Suisse !

**Séance extraordinaire du Conseil municipal du 28 mai 2020**

*L'assemblée applaudit.*

**POINTS INITIAUX****1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

M. Clémence : comme cela a été signalé, nous ne pouvons pas procéder à des ajouts, y a-t-il des commentaires sur cet ordre du jour ? Ce n'est pas le cas.

L'ordre du jour est approuvé.

**2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 FEVRIER 2020**

---

Le procès-verbal est approuvé.

**3) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF – POINT DE SITUATION SUR COVID-19**

---

M. Lorenzini : le Conseil administratif a quelques communications et, évidemment le menu principal sera le point de situation sur le COVID-19. La première consiste à vous informer que vous avez tous trouvé sur vos tables le recueil annuel Compte rendu administratif et financier 2019. Ce document vous permet de prendre connaissance de l'entier de l'activité de l'administration municipale, de votre activité également puisque vous y figurez en bonne place avec les décisions prises, les compositions des différentes commissions. Ce compte rendu est également illustré pour vous permettre de garder un souvenir des activités écoulées en 2019.

Le deuxième point est une information concernant la problématique liée à l'approbation des comptes, des crédits budgétaires supplémentaires de la commune de Lancy et des comptes des fondations communales immobilières, la Fondation communale pour le logement de personnes âgées et la Fondation communale immobilière de Lancy, puisqu'il y a eu quelques aller-retours sur la méthode à appliquer. Suite à une directive du Conseil d'Etat, il en résulte que les comptes 2019 des communes genevoises ainsi que les crédits budgétaires supplémentaires 2019 ne feront pas l'objet d'une approbation du Conseil municipal et ne feront pas non plus l'objet d'une délibération du Conseil administratif, ils sont simplement envoyés - c'est déjà réalisé - avant la date d'échéance qui est le 15 juin au service des affaires communales qui procédera lui-même à l'approbation de ces documents.

Concernant les comptes des fondations immobilières de la Ville de Lancy, par contre, il y aura là nécessité, contrairement à ce qu'on avait cru comprendre, d'une délibération du Conseil municipal, ces sujets ont été traités en commission mais ils devront revenir à la prochaine législature formellement pour être voté par le Conseil municipal. L'avantage sera quand même qu'ils auront été traités par la législature en cours et le délai pour réaliser cela est prolongé jusqu'à fin 2020.

## Séance extraordinaire du Conseil municipal du 28 mai 2020

Je passe maintenant aux informations relatives au COVID. L'idée est de vous présenter un état de situation service par service, qui passe tant pour les démarches qui ont été effectuées pendant la crise que celles qui ont été plus récemment mises en œuvre pour gérer les semaines et mois à venir.

### SECRETARIAT GENERAL

#### Personnel

En concertation avec le Conseil administratif, la secrétaire générale et les chefs de service ont pris diverses dispositions pour protéger l'ensemble des collaborateurs de la Ville de Lancy des risques liés à la pandémie. C'est ainsi que la plupart des employés, dont la présence sur le lieu de travail a été jugée non indispensable, ont pu se mettre en télétravail ou simplement renvoyés chez eux dès l'entrée en vigueur des mesures de confinement. D'autres encore ont été affectés provisoirement à d'autres missions que celles effectuées habituellement. La présence sur le lieu de travail s'est faite parfois en alternance pour éviter les contacts entre les collaborateurs. Une attention particulière a été portée aux personnes dites vulnérables. Cette situation a nécessité un engagement humain important pour gérer certains cas relativement complexes.

Tous les guichets de l'administration ont été fermés au public dès le 17 mars. Un accueil téléphonique et par messagerie a toujours été assuré. L'accueil physique du public a pu reprendre le 11 mai, après la mise en place de diverses mesures de protection (marquages au sol, pose de plexiglas, fourniture de gel hydro alcoolique, gants, etc.).

Actuellement, le télétravail en alternance est toujours favorisé pour les personnes qui partagent le même bureau, de façon à éviter les contacts prolongés.

#### Manifestations

Les manifestations suivantes ont été annulées : réception des nouveaux citoyens, remise du Mérite de Lancy et réception des sociétés communales, soirée des anciens Présidents du Conseil municipal, inauguration de la promenade Nicolas-Bouvier. La fête des écoles a également dû être annulée. Les séances de commissions et du Conseil municipal de mars et avril ont été supprimées.

#### Etat civil

La plupart des mariages ont également été reportés à des temps meilleurs, même si certaines célébrations ont tout de même été maintenues, avec une assemblée réduite aux époux, leurs témoins et l'officier de l'état civil, soit les cinq personnes autorisées.

Toutes les autres prestations en matière d'état civil ont été maintenues.

#### Réception

Une forte demande de remboursement des cartes journalières CFF s'est manifestée. Le Conseil administratif a répondu positivement.

En conclusion : beaucoup d'actions totalement inédites ont dû être entreprises, nécessitant des adaptations au fur et à mesure des décisions, parfois contradictoires, prises tant par la Confédération que le canton.

### SERVICE DE LA CULTURE

- Suppression ou report éventuel des événements et manifestations, tels que Mai au Parc, Journée des entreprises, fête de la musique, Lancy Tennessee, FIFDH, divers spectacles,

## Séance extraordinaire du Conseil municipal du 28 mai 2020

animations à la bibliothèque, exposition des artistes lancéens (report), festival F-LEX, projet Filfilfil aux Palettes (Villa B hors les murs), etc.

- Fermeture de la bibliothèque et des centres d'art le 16 mars. La bibliothèque a réouvert le 11 mai ainsi que les centres d'art en respectant les consignes de l'OFSP, notamment pour la bibliothèque seul le retour des livres est possible pour l'instant.
- Fin du télétravail, retour des collaborateurs le 11 mai sauf au BAM parce que l'openspace ne permet pas de respecter la distance de 2 mètres entre les collaborateurs et les collaboratrices qui procède à un tournus.
- Été 2020, programmation exceptionnelles d'animations culturelles sur le territoire de la commune en cours de préparation.

### POLICE MUNICIPALE

#### Personnel

Les agents et agentes n'ont jamais arrêté de travailler durant la pandémie afin d'assurer la sécurité de nos habitants.

Les guichets des deux postes ont été fermés au public dès le 17 mars. Un accueil téléphonique et par messagerie (0800.417.417) a toujours été assuré. L'accueil physique du public a pu reprendre le 11 mai, après la mise en place de diverses mesures de protection.

Actuellement, le service est au complet.

Le Conseil d'État en date du 20 mars 2020 a édicté un arrêté subordonnant les polices municipales du canton de Genève à la police cantonale genevoise afin de renforcer le dispositif sécuritaire mis en place depuis le 17 mars 2020. Dès lors, il a été mis en place une centrale unique pour toutes les polices municipales du canton, afin de pouvoir gérer un programme de cartographie identifiant les lieux d'attroupements et avoir une vision globale des dispositions prises par les commerces afin de respecter les directives de l'OFSP. Cette stratégie a été décidée afin de faciliter le travail des chefs de corps des communes et d'avoir une gestion centralisée des informations COVID-19 par une seule entité. En outre, nous avons dû adapter et élargir l'horaire de service en travaillant du lundi au dimanche.

### SERVICE DES TRAVAUX ET DE L'URBANISME

Le service a essentiellement fonctionné en télétravail, même si une présence sur place a toujours été assurée.

Durant les mesures de confinement qui ont amené à la fermeture des écoles, des instructions ont été données aux concierges d'effectuer des nettoyages approfondis et la désinfection régulière de chaque bâtiment scolaire.

Pour la reprise partielle de l'enseignement le 11 mai, diverses mesures ont été mises en place dans chaque école (bandes de marquage, fourniture de savon liquide, pulvérisateurs, etc.). Les directives strictes du département de l'instruction publique ont été scrupuleusement suivies (aération des classes, désinfection, entretien des sanitaires, etc.).

Parallèlement, le service a assuré les commandes et mises en place des protections nécessaires pour les bâtiments administratifs.

Les chantiers ont été fermés en début de période et ont pu rouvrir progressivement, en particulier celui de l'école du Plateau, moyennant la mise en place de mesures sanitaires adéquates. A ce jour, l'ensemble des chantiers ont pu reprendre.

## Séance extraordinaire du Conseil municipal du 28 mai 2020

### SERVICE FINANCIER ET DE L'INFORMATIQUE

Les activités et les tâches des comptables ont été assurées pendant la période de semi-confinement, grâce au télétravail. Par tournus, certains collaborateurs ont aussi été présents au bureau, notamment pour le scannage des factures fournisseurs, et permettre leur traitement comptable.

Il était notamment important d'assurer les paiements réguliers aux entreprises, dont une bonne partie a été durement touchée par la crise.

Egalement, il était primordial de garantir le paiement des salaires.

Le service a en outre procédé à de nombreux versements, liés aux remboursements des réservations de salles et des cartes CFF.

S'agissant des factures débiteurs, les envois de rappels ont bien évidemment été suspendus. Sur instructions des services et temporairement, certains types de facturation ont été stoppés (loyers, locations de salle, etc.).

Quant à la taxe professionnelle communale, le délai de remises de déclaration a été repoussé à fin juin. L'envoi des bordereaux a été suspendu depuis la mi-mars. Un courrier type adressé aux sociétés concernées, signé par le Conseiller administratif délégué, a accompagné ces démarches. Depuis la levée progressive des mesures sanitaires, édictée par le Conseil fédéral, les bordereaux sont envoyés, moyennant un délai de paiement de 90 jours et possibilité sur demande de procéder à l'octroi de délais complémentaires.

Il convient de relever la mise en œuvre rapide de l'accessibilité au télétravail pour un grand nombre de collaborateurs, par la mise à disposition des outils informatiques adéquats, ceci dans le cadre d'une étroite et efficace collaboration entre le service informatique de Lancy et le SIACG.

### SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

Le service a été sollicité dès le début du confinement pour la mise en œuvre du plan de solidarité communal.

Dès le mardi 17 mars :

Mise en place du plan de solidarité communal :

- Un courrier a été adressé aux 5300 aînés de +65 ans avec numéro d'identification personnel, ligne dédiée pour une demande d'aide liée au COVID-19 (courses, paiements, promener le chien, solitude...). Simultanément, une information a été donnée sur le site internet, les réseaux sociaux et par le biais d'une campagne d'affichage.
- Une formation a été donnée aux personnes engagées dans ce plan, à savoir les collaborateurs des services des affaires sociales, sports, culture, environnement, ainsi que de la FAS'e.
- Certains collaborateurs de ces services s'occupent des courses, d'autres des livraisons, étant précisé que les personnes contaminées sont livrées par les Samaritains.
- 643 courses effectuées à ce jour à la Migros
- 20 courses réalisées en pharmacie
- Paiements faits pour 2 bénéficiaires déjà suivis
- Environ 15 personnes ont reçu l'information sur la manière d'exécuter les paiements sans se rendre à un guichet postal

## Séance extraordinaire du Conseil municipal du 28 mai 2020

- 15 personnes ont bénéficié de la prestation Allo Triporteur pour l'évacuation de leurs déchets

Depuis le 1er mai, il y a une baisse des demandes de courses.

### 2ème phase

- Favoriser la solidarité entre les habitants et lutter contre l'isolement en mettant en relation des bénévoles et des aînés ou des familles avec des aînés.
- Communication sur le site internet, réseaux sociaux et campagne d'affichage en collaboration avec les TSHM.
- Partenariats entre la déléguée aux aînés et VIVA, CAD et le Club des aînés de Lancy
- Nous avons reçu de nombreux appels de proches ou de concierges qui s'inquiétaient de l'isolement social de certains aînés. Les assistantes sociales ont pris le relais afin de renouer le contact et proposer des solutions aux personnes.
- Des courriers ont été envoyés aux concierges, des affiches ont été posées dans les allées et une communication a été faite afin de favoriser la solidarité entre les habitants et lutter contre l'isolement.
- 25 binômes ont pu être mis en place (familles-bénévoles / aînés-bénévoles)
- 30 personnes, non encore connues du service de bénévolat, ont proposé leur aide spontanément dans le cadre du SPC.
- Lien téléphonique régulier avec les aînés habituellement inscrits au Coin Gourmand

### Eté

Une réflexion est en cours, en collaboration inter-service, coordonnée par le SASL sur des activités et animations pour les familles et les aînés durant l'été en respectant les règles sanitaires.

Épicerie solidaire :

- Augmentation de 10-15% des distributions. Habituellement 40 à 50 familles bénéficient de l'épicerie solidaire, nous sommes actuellement à 55 familles bénéficiaires.

## SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

En premier lieu, le service de l'environnement s'est organisé dès le premier jour de confinement afin de garantir :

- La mise en place d'une signalétique de sensibilisation dans l'ensemble des locaux
- La mise en place de savon dans tous les lieux de passage
- La mise à disposition de chaque collaborateur du service du matériel de protection personnel
- La mise en place d'horaires décalés pour les collaborateurs du service, permettant de limiter « la réunion » d'un trop grand nombre de personnes
- La formation et la sensibilisation de l'ensemble des cadres du service sur les gestes barrières et utilisation du matériel de protection afin de garantir un bon suivi des gestes par les collaborateurs
- L'établissement d'un suivi des équipes (listing) permettant une traçabilité des groupes en relation avec une possible infection
- L'intégration dans une deuxième étape des collaborateurs dits « vulnérables ou à risques » selon un protocole spécifique (en l'état deux personnes n'ont pas pu encore rejoindre les effectifs)
- La participation aux séances de suivi avec les cadres supérieurs et intermédiaires sur le partage de l'application desdites mesures.



## Séance extraordinaire du Conseil municipal du 28 mai 2020

### Tâches spécifiques :

L'équipe des manifestations a été sollicitée pour les tâches inhérentes au plan de solidarité et autres tâches visant à accompagner la mise en place de mesures spécifiques de protection des autres services à l'image de l'aide à l'épicerie solidaire ou encore à la bibliothèque municipale. L'équipe de nettoyage, balayage, a assuré, en sus de ses tâches normales, le maintien de la signalétique informant de l'interdiction d'usage de certains lieux publics tels que les places de jeux, les terrains multisports, etc.

Afin d'accompagner le retour des écoliers (établissements primaires) dans les infrastructures scolaires, notre service en collaboration avec les directrices et directeurs des établissements scolaires lancéens a réalisé un concept de protection de l'environnement extérieur des écoles. La mise en œuvre de celui-ci a été mise en place dans l'ensemble des préaux et périmètres de nos écoles (marquage au sol de chemins d'entrée et de sortie, mise en place de signalisation visant à informer les parents sur les ayants droit à pénétrer dans le périmètre, etc.)

La section logistique et gestion des déchets a établi une communication pour l'ensemble des habitants visant à informer de l'abandon des levées d'encombrants sur décision du Conseil d'Etat tout en assurant une évacuation desdits déchets présents malgré tout ponctuellement dans nos rues. En parallèle, des mesures spécifiques de désinfection ont été mises en place sur l'ensemble du mobilier des éco-points communaux.

Enfin, une signalétique visant à sensibiliser sur les gestes barrières les usagers des transports publics a été mise en place sur l'ensemble des abris bus.

En conclusion, le service a maintenu continuellement un service « extérieur » minimum étant précisé que toutes les fonctions dites administratives ont été assumées par télétravail ; beaucoup de tâches singulières et urgentes ont été mises en place en partenariat avec le service des affaires sociales, la police municipale et le service de la protection de la population, afin de répondre aux sollicitations liées aux décisions de la Confédération et du Conseil d'Etat.

## SERVICE DES SPORTS

### Locations de salles

Suite à l'interdiction de rassemblements de plus de 5 personnes, les locations ont été annulées par téléphone en plusieurs étapes. À ce jour, les locations sont annulées jusqu'au 30 juin 2020.

Au total, 178 locations ont été annulées à cause du COVID-19. Le service a procédé au remboursement des frais de location. Il en a été de même pour les locaux de musique.

### Piscine de Marignac

La piscine de Marignac n'a pas rouvert ses portes le 1er avril pour terminer sa première saison hivernale.

Initialement prévue le 1er mai, la saison estivale ne commencera que le 20 juin 2020 pour le public. Une ouverture anticipée pour les clubs sportifs pourrait être envisagée dès le 6 juin prochain.

### Associations sportives

Le service des sports a tenu régulièrement informé l'ensemble des sociétés sportives de l'évolution des mesures fédérales prises via des ordonnances.

## Séance extraordinaire du Conseil municipal du 28 mai 2020

Ainsi, le 13 mars 2020, les sociétés sportives ont été informées de la fermeture de toutes les infrastructures sportives. Toutes les manifestations prévues ont donc été soit annulées, soit reportées.

Le 6 avril 2020, toutes les associations sportives ont été informées de la marche à suivre pour soumettre une demande de soutien auprès du Fonds du sport et des collectivités publiques du Canton et de la Ville de Genève.

Le 30 avril 2020, les associations sportives sont informées de l'autorisation de reprendre les entraînements sportifs dès le 11 mai 2020 à la condition que la fédération sportive ou l'association ait établi un plan de protection et l'ait soumis au service des sports.

Depuis cette date, les associations transmettent leur plan de protection et les réouvertures s'enchaînent.

Les décisions prises le 27 mai 2020 par le Conseil fédéral vont dans ce sens, soit un retour à la normale de la pratique sportive.

### Travaux sur sites sportifs

Les entreprises ont pu continuer à travailler sur nos installations pour autant que les mesures d'hygiène et de distanciation sociale soient respectées.

## SERVICE DE LA PROTECTION DE LA POPULATION

Le service de la protection de la population a reçu la mission de la secrétaire générale de gérer la mise à disposition des moyens de protection individuelle liés à la pandémie au sein de l'administration communale. Il a été chargé, au préalable et en particulier, de la planification, de la préparation et de l'acquisition du matériel nécessaire, Il a mis en place des bases de planification et de continuité.

Il a émis des propositions au Conseil administratif et à la secrétaire générale, notamment pour les tâches ci-après :

La définition des fonctions clés et leur suppléance

La formation des équipes engagées dans le plan de solidarité communal

La planification, l'acquisition et la distribution de mesures de protection individuelle pour les intervenants et le personnel de la Ville de Lancy.

Le service a fourni à chaque membre du personnel un flacon rechargeable de désinfectant et installé des distributeurs aux endroits stratégiques. Le chef du service a formé toutes les personnes engagées dans des missions communales, sur demande de leur hiérarchie, quant à la procédure de désinfection des mains et du port du masque.

Le service gère encore actuellement le suivi du réassortiment du matériel avec les fournisseurs externes afin d'assurer des stocks de réserve, la communication régulière à propos des changements et de l'évolution de la pandémie ainsi que du soutien à la mise en œuvre des mesures recommandées par l'OFSP.

Lors de la réouverture des écoles, garderies, crèches et restaurants scolaires, du matériel de protection a été distribué.

## Séance extraordinaire du Conseil municipal du 28 mai 2020

### Protection civile

La protection civile de Lancy-Cressy est engagée sur le plan sanitaire dans le contexte du plan ORCA-Ge, en soutien des organisations de protection de la population.

En conclusion, beaucoup d'actions totalement inédites ont dû être entreprises, nécessitant des adaptations au fur et à mesure des décisions fédérales et cantonales, parfois contradictoires.

Voilà un large tour d'horizon des mesures prises par les divers services sous le pilotage du Conseil administratif qui tient, ici, à remercier tout particulièrement les chefs de service et l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs pour leur investissement durant cette pandémie. D'ici quelques jours, le déconfinement va passer à une nouvelle étape et certaines manifestations seront à nouveau à l'ordre du jour et devront s'organiser tout en gardant les règles d'hygiène et de distanciation sociale.

J'aimerais maintenant vous communiquer quelques éléments relatifs aux incidences financières pour la Ville de Lancy de cette crise ; les éléments que je vous donne sont évolutifs et sont ceux que nous connaissons aujourd'hui.

Le bilan global fait apparaître un impact financier de l'ordre de Fr. 1.1 million de manque à gagner qui se répartit de la manière suivante pour les principaux postes.

Il y a eu des charges supplémentaires : la charge principale, d'environ Fr. 890'000.—, concerne les crèches pour lesquels le manque à gagner est lié au fait que les parents ont été libérés du paiement de l'écolage de leurs enfants. Ce poste reste en attente puisque nous avons fait une demande de RHT pour le personnel des associations de la petite enfance, qui n'est pas du personnel communal. Il y a eu d'abord une entrée en matière puis un refus et maintenant nous sommes en phase de recours, donc il est possible que ce montant soit amené à être diminué, voire annulé.

Il y a un impact d'environ Fr. 224'000.— lié au coût du COVID pour les mesures pour la reprise des chantiers.

Des revenus en moins pour Fr. 270'000.— pour l'abandon des loyers des locaux commerciaux administratifs sur deux mois. Fr. 124'000.— de rentrées en moins à la piscine. Fr. 273'000.— de facturation de repas scolaire auprès des parents en moins. Fr. 100'000.— d'encaissement d'amendes en moins. Fr. 41'000.— de suppression de la taxe déchets pour les petites entreprises sur une période de quelques mois.

Il y a également des charges en moins : Fr. 260'000.— d'économie lié au non-achat de repas dans les restaurants scolaires, Fr. 297'000.— de suppression de coûts liés à l'organisation des promotions, à l'exception des bons-cadeaux pour les 8P qui ont été maintenus, Fr. 250'000.— de frais d'annulation des diverses manifestations principalement culturelles festives, les festivals par exemple Mai au Parc, Lancy Tennessee, mais également les manifestations dont on a parlé tout à l'heure comme le Mérite lancéen ou la réception pour les naturalisés. Fr. 80'000.— d'économie sur les nettoyages de locaux sportifs qui n'étaient pas loués donc pas nettoyés tous les soirs.

Ce bilan arrive donc à un montant à ce jour de Fr. 1.1 million.

Tout cela ne tient pas du coup compte de la problématique de la fiscalité qui à ce jour est totalement immaîtrisable mais qui sera à l'évidence d'un montant relativement conséquent qui

## Séance extraordinaire du Conseil municipal du 28 mai 2020

aura également un effet retard puisque, comme vous le savez, la fiscalité est toujours un élément même si on paie ses impôts de l'année en cours, malheureusement il y aura des demandes de délais, l'Etat a également donné des délais pour que les gens rendent leur déclaration d'impôt. Donc, il y aura un effet qui risque de plutôt se faire ressentir d'ici un voire deux ans.

Je vous remercie de votre attention, j'espère avoir été relativement complet. Mes deux collègues et moi-même nous tenons à disposition pour répondre à vos éventuelles questions.

M. Clémence : merci beaucoup, M. le Maire, pour cet état de situation sur les effets de la COVID-19 sur les services et les finances de la commune. Le Bureau a convenu de laisser deux questions par groupe. Je vous propose de procéder de la même manière que pour les propositions individuelles et questions d'habitude, c'est-à-dire de poser les questions et le Conseil administratif procédera aux réponses après si cela convient.

M. Vogel : je n'ai peut-être pas été assez attentif sur les éléments à venir, vous avez dit que vous évoqueriez les éléments à venir, je ne suis pas sûr d'avoir saisi un certain nombre d'éléments. Ce qui me préoccupe principalement, c'est – vous avez tous vu – la Caravane de la Solidarité a pris en charge la détresse financière, alimentaire, d'un certain nombre de gens, sous l'égide de la Ville de Genève. Ce lieu de distribution aux Vernets va devoir fermer, la piscine va rouvrir, le lieu ne sera peut-être plus à disposition d'ici mi-juin. Donc, si le lieu ferme, si la Caravane de la Solidarité se désengage, la question est qu'est-ce que la Ville de Lancy peut faire pour prendre le relais, sachant qu'avec les Colis du cœur, on a à disposition le code postal d'un certain nombre de bénéficiaires, donc on pourrait savoir quels sont les gens qui ont eu recours à ce soutien, qui seraient 1212 ou 1213. Je pense qu'il est important que l'on prenne le relais, on ne peut pas simplement laisser la Ville de Genève s'occuper de ces personnes.

Mme Carter : y a-t-il eu des décès dans les EMS de Lancy ?

M. Antich : je voulais savoir quelles avaient été les mesures prises dans le cadre de la petite enfance spécifiquement.

Mme Bencker : est-ce que les personnes qui ont fait des abonnements auprès de la commune, par exemple pour le sport, comme l'aquagym et qui n'ont pas pu les utiliser, les piscines sont encore fermées, seront-elles remboursées ou va-t-on prendre cela en considération ?

Mme Captyn : on a effectivement une deuxième question qui a trait plutôt à la prospective, on va avoir un été assez particulier puisque a priori une grande majorité des habitants de la commune vont rester ici ou ne pas aller très loin. Vous avez mentionné une prévision particulière d'activités, d'animations et il nous importerait d'en savoir un peu plus. Est-ce que la commune prévoit des manifestations particulières, bien évidemment dans le respect des mesures qui viennent d'être édictées par la Confédération, mais des mesures particulières malgré tout, pour animer un peu nos rues cet été ?

M. Renevey : tout d'abord, par rapport à la Caravane de la Solidarité, c'est effectivement un sujet extrêmement important pour toutes les communes, notamment urbaines ou suburbaines. Dans un premier temps, nous avons été approchés en lien avec la FASE pour tout ce qui concerne la possibilité aux habitants de pouvoir donner gratuitement des marchandises, alimentaires ou non-alimentaires, comme cela se fait régulièrement à travers des journées solidaires où on peut offrir une partie de ce que l'on achète. Là, il y a un lien avec la FASE pour pouvoir accueillir les marchandises et les redistribuer si possible dans les lieux FASE, c'est-à-dire des lieux décentralisés. Cela c'est un pan, c'est de permettre à la population d'offrir du matériel alimentaire ou non-alimentaire à travers des lieux FASE dans les différentes communes.

## Séance extraordinaire du Conseil municipal du 28 mai 2020

Pour la redistribution, là aussi, je crois que cela a été dit, c'est extrêmement dommageable pour cette population précarisée de venir tôt le matin, de devoir subir des files d'attente longues pour pouvoir obtenir un peu de nourriture ou de moyens et cela il faut effectivement que cela cesse. Là aussi, nous sommes en discussion avec le département de la cohésion sociale. L'idée qui sera mise en place par ma successeur, si elle accepte de le faire - j'ai été contacté aujourd'hui par le département, j'ai donné un accueil favorable à cette mesure - c'est de pouvoir décentraliser et de permettre à un certain nombre de Lancéens de pouvoir venir directement à Lancy pour recevoir cette nourriture. Là aussi on parlait d'à peu près 500 Lancéens qui sont concernés par cette Caravane de la Solidarité aujourd'hui d'après nos estimations. Maintenant il s'agit de monter un projet pour faire en sorte de pouvoir accueillir ces personnes dignement sur la commune, en partenariat avec le DCS pour pouvoir décentraliser.

On l'a fait en partie pendant cette période de confinement, en partie seulement puisque l'Épicerie solidaire à Lancy à continuer à fonctionner, pas dans la même échelle qui est évoquée ici, c'était une échelle plus restreinte pour les Lancéens qui étaient habitués à venir à l'Épicerie solidaire ; cela a continué, mais là ce serait de prendre une nouvelle dimension avec cette mesure dans la commune.

Pour les EMS à Lancy, on peut se réjouir, il n'y a eu aucun décès à Lancy. On a eu quelques collaborateurs qui ont été touchés dans des EMS, mais très peu, on parle de trois ou quatre collaborateurs, qui se sont vite remis de cette maladie fort heureusement. On peut dire aussi que c'est grâce au confinement qui a été mis sur place très tôt, c'est grâce aussi à tout le travail du personnel et de la direction qui a travaillé jour après jour pour permettre que le confinement non seulement se passe, mais se passe bien, avec différentes activités qui ont dû être totalement redéployées pour leur permettre aussi d'abord de conserver le lien avec leurs familles, ce qui a été très difficile dans un premier temps, car vous le savez toutes les visites étaient interdites. Elles sont maintenant totalement autorisées ; il y a quelques semaines en arrière elles étaient autorisées mais avec des mesures drastiques, et là aussi pouvoir les occuper, les divertir, c'était une situation qui était extrêmement difficile, tant pour le personnel que pour les habitants des EMS, mais nous n'avons aucun décès à déplorer sur les EMS de Lancy.

Pour la petite enfance, il a fallu tout d'abord fermer l'essentiel des infrastructures, les garderies ont été totalement fermées, les crèches partiellement car il y avait toujours un service minimum qui était mis en place par les directions. Cela a bien fonctionné, il y a eu beaucoup de discussions tant avec le service des affaires sociales qu'avec les directions de la petite enfance pour trouver des solutions, pour faire en sorte que cet accueil minimum puisse se faire dans certaines crèches, parce qu'avoir un ou deux enfants dans une crèche n'était pas très heureux, il y a eu quelques regroupements pour pouvoir accueillir ce service minimum dans un premier temps. Il a fallu protéger les collaborateurs qui étaient considérés comme à risque, il a fallu repenser l'aménagement des différentes crèches. Dans un deuxième temps, ce service minimum a pris un peu plus d'ampleur car le déconfinement s'est fait progressivement, cela veut dire que là aussi les directions de la petite enfance en partenariat avec le service des affaires sociales ont travaillé à ce déconfinement. Il y avait tout un catalogue de professions qui étaient concernées, ensuite ce catalogue s'est ouvert, on était d'abord dans un premier temps sur des professions qui sont considérées comme absolument nécessaires, ensuite il y a eu une extension de ces professions pour pouvoir accueillir de plus en plus de monde, là aussi avec comme corollaire des difficultés, le fait qu'il y avait une partie du personnel, considérée à risque, qui n'était pas là, il y avait aussi des distanciations à avoir et donc un nombre de mètres carrés qui était nécessaire. Tout cela engendrait un volume d'accueil qui était possible. Aujourd'hui, on arrive à une situation qui est quasiment à la normale pour la plupart des crèches, avec un accueil retrouvé, avec des mètres carrés qui permettent finalement de pouvoir accueillir, plutôt dans de bonnes conditions, l'essentiel des enfants.

## Séance extraordinaire du Conseil municipal du 28 mai 2020

Pour les piscines ou les associations concernant les remboursements, en ce qui concerne les différentes piscines municipales, essentiellement la piscine de Marignac, là aussi nous travaillons sur la façon de procéder. Nous n'étions pas tellement sur un remboursement mais plutôt sur un prolongement des abonnements qui ont été pris l'année passée pour permettre finalement à tout le monde de pouvoir conserver son nombre de jours d'abonnement pour les convertir dans cette année ou éventuellement même l'année prochaine.

Par rapport aux clubs, on parlait d'aquagym ou ce genre de choses, c'est une décision qui appartient aux clubs. Nous, dès que nous avons pu, nous avons ouvert les différentes infrastructures, qu'il s'agisse des piscines ou des salles de sport. Là aussi très vite, comme l'a dit mon collègue Stéphane Lorenzini, nous avons exigé de la part des associations un plan de déconfinement qui était d'ailleurs en lien avec les associations faitières et une fois ce plan validé, très vite les associations ont pu rouvrir et réutiliser leurs locaux ; pour la plupart des clubs ou des associations, plutôt que de devoir rembourser avec toutes les difficultés de trésorerie que cela peut engendrer, ils préfèrent en général plutôt permettre de prolonger leurs abonnements, mais cela ce sont les clubs qui maîtrisent cette décision.

Et last but not least, pour l'été, c'est un enjeu qui est absolument fondamental. Nous avons parlé régulièrement tant avec la FASE qu'avec les différents acteurs pour l'été puisque, je l'ai dit plusieurs fois, en été on a quand même, à Lancy, un très grand nombre de familles qui ne partent jamais en vacances, il faut le savoir, et qui donc utilisent nos infrastructures que ce soit la piscine de Marignac, les pataugeoires, les parcs ou d'autres sites. Il faut rajouter à ces gens qui ne partent jamais en vacances pour des questions essentiellement d'ordre financier, toutes les familles qui ne partiront pas parce que leurs vacances ont été annulées, parce qu'elles ont peur de partir dans d'autres pays lointains et qui resteront sur place. On peut imaginer en plus avoir un été caniculaire ou extrêmement chaud, et là il nous faut une réponse puisqu'on ne peut pas imaginer de dire que tout est fermé et qu'il n'y a que les parcs et débrouillez-vous. C'est aussi le risque qu'on a tout de suite pressenti avec les différentes communes avec lesquelles nous avons travaillé, de se dire que sans réponse concertée, soit on s'achemine vers une population qui se regroupe dans les parcs avec toutes les difficultés que cela peut représenter ou au bord du lac ou pire au bord du Rhône, parce qu'on veut un peu de fraîcheur et quand on sait la force du courant, quand on sait les petits enfants qui n'auraient pas d'alternative et qui iraient se baigner avec tous les risques pour la sécurité que cela engendre.

Le service des affaires sociales a commencé à travailler avec les différents autres services pour essayer d'imaginer une programmation un peu décentralisée pendant l'été. L'idée est de pouvoir permettre de fédérer les différents acteurs, on pense à la FASE avec les maisons de quartier, les terrains d'aventure ou autres dont une partie des collaborateurs sont à disposition pour ce type d'activités. On pense évidemment aux milieux culturels, on a ce milieu culturel qui a été en grande difficulté avec la pandémie, on pense aussi à beaucoup de chanteurs, d'artistes qui pourraient aussi se produire dans une version assez décentralisée à différents moments de la journée, à différents endroits de la commune et c'est un peu cela le challenge, c'est de travailler en collaboration avec les différents services de l'administration, avec la FASE, avec les différents acteurs associatifs pour essayer d'imaginer ensemble une programmation estivale qui soit riche, variée, diversifiée dans les espaces pour éviter d'avoir une trop grande concentration. C'est pour toutes les raisons que j'ai évoquées, cette activité qu'il va falloir déployer, qu'il va falloir réfléchir ensemble pour que l'espace public ait une diffusion la plus large de la population pour éviter les rassemblements. C'est tout le challenge.

Je terminerai avec les piscines et les pataugeoires, vous l'avez peut-être vu dans la presse, c'était aussi un gros challenge pour nous, c'était de pouvoir les ouvrir et les ouvrir de manière concertée. Toute la discussion était de pouvoir offrir une prestation pour les raisons que j'ai

## Séance extraordinaire du Conseil municipal du 28 mai 2020

évoquées, mais de pouvoir offrir cette prestation en même temps dans les différentes communes pour éviter un attroupement de personnes, parce que si la piscine de Marignac était fermée et celle de Carouge ouverte, on voit tout de suite ce que cela engendrerait aussi en termes d'occupation du site qui serait très problématique. Donc, cela a demandé et cela demande toujours une très grande réflexion avec les différents services pour trouver la réponse la plus adéquate possible.

M. Clémence : merci pour toutes vos précisions sur ces différentes questions. Je crois qu'il ressort effectivement que la crise a été bien gérée par le Conseil administratif, nous pouvons toutes et tous ici vous en remercier.

*L'assemblée applaudit.*

M. Clémence : merci infiniment et je crois que les Lancéennes et les Lancéens vous en remercient également.

### NOUVEAUX OBJETS

#### 4) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

---

##### Locaux parascolaires et crèche chemin des Rambossons – Régularisation foncière (211-20.05)

=====

M. Lorenzini : ce dossier, vous le connaissez bien puisque vous avez voté les délibérations qui concernaient la construction des immeubles, des parties d'immeubles, l'une pour accueillir une crèche de 50 places et l'autre pour la réalisation d'un restaurant scolaire et de locaux parascolaires, c'était le 24 janvier 2019.

Depuis lors, l'autorisation de construire a été obtenue par les développeurs du projet et maintenant il faut procéder à la régularisation foncière, au passage en PPE des différents immeubles pour que la Ville de Lancy puisse être propriétaire des lots concernant les deux objets, donc le parascolaire et la crèche ; procéder également à l'inscription des servitudes et des cessions au domaine public notamment le long du chemin des Rambossons et dans le cadre de la chambre verte à l'angle avec le chemin des Semailles pour permettre la réalisation et surtout que les partenaires de la Ville de Lancy puissent mettre en place leur montage financier, obtenir leur crédit de construction, l'objectif étant de pouvoir ouvrir un chantier le plus rapidement possible, cet automne, chantier qui a pris beaucoup de retard, notamment lié au fait qu'il a fallu passablement de temps pour obtenir la version définitive de l'autorisation de construire.

Comme l'a dit votre Président tout à l'heure, afin de pouvoir avancer et notamment de ne pas se retrouver avec un délai référendaire qui tomberait en plus pendant les fêtes judiciaires et qui repousserait passablement les choses et sachant qu'il y a un vrai enjeu pour la Ville de Lancy de pouvoir avancer avec ces deux infrastructures indispensables, le Conseil administratif a demandé la clause d'urgence.

M. Clémence : je vais d'abord vous faire voter sur l'entrée en matière pour ce projet de régularisation foncière.

**Séance extraordinaire du Conseil municipal du 28 mai 2020**

*L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.*

M. Clémence : le Bureau vous propose un vote sur le siège, assorti de la clause d'urgence et il s'agit d'un vote à majorité qualifiée puisqu'il s'agit d'un droit réel.

Je vous fais d'abord voter sur l'urgence avec une majorité des deux tiers nécessaire.

*L'ajout de la clause d'urgence à cette délibération est accepté à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.*

M. Clémence : j'ouvre le débat. Si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote.

*L'arrêté 211-20.05 est accepté à l'unanimité, soit par 36 oui, 0 non, 0 abstention.*

**DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS****5) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 2 mars 2020 –  
Rapporteur : Mme Corinne GACHET CREFFIELD****Stade des Fraisiers – Transformation des vestiaires existants, création d'une buvette et de vestiaires attenants (Fr. 200'000.--) (207-20.02)**  
=====

Mme Gachet Creffield présente le sujet : les infrastructures existantes du stade des Fraisiers sont vieillissantes. En effet, le complexe est une construction souterraine comportant un nombre de vestiaires insuffisants et relativement vétustes. De plus, il ne contient pas de buvette. On constate qu'il y a de plus en plus de pratique déstructurée de sport, c'est-à-dire des personnes pratiquant un sport sans faire partie d'une association.

On fait référence ici par exemple au nombre de coureurs qui s'accroît sur les routes et chemins dans la région du stade. On pourrait développer en parallèle des parcours que les joggeurs pourraient suivre en partant du stade. Actuellement, la seule alternative existant à Lancy pour ce type de sportifs est le parc des Evaux, où il y a des vestiaires que les gens peuvent utiliser pour se doucher et se changer.

Le projet prévoit donc d'augmenter le nombre de vestiaires aux Fraisiers pour répondre à cette pratique croissante. L'ajout d'une buvette améliorera significativement l'infrastructure, notamment pour les parents accompagnant leurs enfants à l'entraînement.

Ce projet n'aura aucun impact sur le nombre de places de stationnement.

L'étude devra également prendre en compte la question de la mixité de public dans la zone des vestiaires, ainsi que les coûts de fonctionnement induits par cette ouverture de vestiaires au public. Le coût de fonctionnement de la buvette et les risques seront pris en charge par le club.

Ce crédit d'étude de Fr. 200'000.-- est préavisé favorablement à l'unanimité.

M. Clémence : il s'agit d'un arrêté, j'ouvre le débat.



**Séance extraordinaire du Conseil municipal du 28 mai 2020**

Mme Bencker : vu les bienfaits du sport surtout pour la population jeune, le MCG va voter favorablement ce crédit.

M. Clémence : si personne ne souhaite plus prendre la parole, je vous propose de voter sur la clause d'urgence.

***L'ajout de la clause d'urgence à cette délibération est accepté à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.***

M. Clémence : nous passons au vote de la délibération.

***L'arrêté 207-20.02 est accepté à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.***

- 6) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – SEANCE DU 2 MARS 2020  
RAPPORTEUR : MME CORINNE GACHET CREFFIELD  
COMMISSION DES FINANCES ET DU LOGEMENT – SEANCE DU 12 MARS 2020  
RAPPORTEUR : M. THIerno BARRY
- 

**Ecole des Morgines – Assainissement des vitrages – Crédit d'investissement (Fr. 1'690'000.--)  
(209-20.02)**

=====

Mme Gachet Creffield présente le sujet : la commune a une obligation légale de changer les vitrages de nombreux bâtiments non conformes. Le projet consiste dans un premier temps à remplacer uniquement les fenêtres, tout en permettant une intervention ultérieure sur l'enveloppe du bâtiment, les toitures et les façades. Ces travaux devront être prévus en plusieurs étapes, car ils ne peuvent être réalisés qu'en été pour éviter les contraintes liées au calendrier scolaire.

Pour cet assainissement, il s'agira de changer les fenêtres en respectant l'ouverture en guillotine, de remplacer la tablette. Les stores seront alimentés électriquement. Des tableaux interactifs seront créés.

Compte tenu de l'importance des travaux, ces derniers sont prévus a priori sur deux ans. Les niveaux supérieurs sont prévus la première année et, la deuxième année, seulement le rez-de-chaussée pour lequel il n'est pas nécessaire de remonter des échafaudages.

Ce crédit d'investissement de Fr. 1'690'000.— est préavisé favorablement à l'unanimité par les membres de la commission.

M. Barry présente le sujet : en préambule, le magistrat explique que le dossier concerne l'école des Morgines et qu'un plan de rénovation avait déjà été prédéfini par la commune. La vérification des bâtiments scolaires a commencé avant par le Bachet, suivie de l'école de la Caroline, puis de celle des Palettes. La prochaine en liste est celle de Tivoli, aussitôt que l'autorisation de construire est accordée. Viennent ensuite l'école En-Sauvy et enfin l'école des Morgines. Le délai est de cinq ans. Il a été décidé de remplacer les vitrages.

Les murs et la toiture seront rénovés plus tard. En parallèle au remplacement des vitrages, d'autres travaux ont également lieu, comme le montage d'un échafaudage et des travaux systématiques dans les classes. L'idée est de refaire l'installation à neuf et d'équiper les classes

**Séance extraordinaire du Conseil municipal du 28 mai 2020**

avec une installation du tableau tactile. Il existe en effet une politique en vue de remplacer les tableaux dans les écoles, dit le magistrat.

Des questions relevant de la commission des travaux ont été évoquées par certains commissaires, c'est ainsi que le président de la commission a rappelé que la séance était dédiée aux finances, donc qu'il fallait traiter les questions liées aux finances. Il a ainsi soumis l'arrêté au vote.

À l'unanimité, le crédit d'investissement pour l'école des Morgines – Assainissement des vitrages – (1'690'000. --) (209-20.02) a été accepté.

M. Clémence : il s'agit d'un arrêté, j'ouvre le débat.

M. Brunier : siégeant dans les deux commissions, j'ai soulevé le même problème et je n'ai pas à ce jour entendu la réponse. La question était la suivante : je trouvais que c'était inutile de faire les travaux sur deux ans, on pouvait faire les travaux sur une seule année en multipliant le nombre d'entreprises ; à la place de prendre une entreprise pour faire les travaux, on aurait pris deux entreprises, ce qui aurait certainement pour la Commission des finances coûté moins cher de faire tout en même temps que de recommencer les travaux et j'attends toujours cette réponse.

M. Lorenzini : la réponse a été donnée en commission. A ce stade des études, on a entendu votre remarque, on est entré en matière sur le fait qu'on procéderait à un appel d'offres public avec la création de deux lots, permettant de dédoubler les entreprises et que malgré cela on a de gros doutes sur le fait d'arriver à faire ces travaux. Comme vous le savez, dès l'année prochaine, les vacances d'été seront écourtées puisqu'il y a une nouvelle planification scolaire, ce qui laissera sept semaines en période d'été, il y a toujours une période, même si on la planifie, où il faut tenir compte de l'effectif un peu réduit, donc on a de gros doutes d'y arriver mais tout sera mis en œuvre pour essayer de répondre à cette demande par le service des travaux.

M. Clémence : si personne ne souhaite plus prendre la parole, je vous propose de voter sur la clause d'urgence.

***L'ajout de la clause d'urgence à cette délibération est accepté à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.***

M. Clémence : nous passons au vote de ce projet de délibération.

***L'arrêté 209-20.02 est accepté à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.***

**7) COMMISSION CONJOINTE DES SPORTS ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE –  
SEANCE DU 3 MARS 2020 – RAPPORTEUR : MME CELINE ROSSELET**

---

**Stade des Fraisiers – Transformation du terrain A de naturel en synthétique – Crédit d'étude et d'investissement (Fr. 2'900'000.--) (208-20.02)**

=====

Mme Rosselet présente le sujet :

La démarche de travail a porté sur différents points :

## Séance extraordinaire du Conseil municipal du 28 mai 2020

- L'analyse du besoin réel ;
- Les alternatives de jeu « délocalisé » ;
- Les types et/ou technologies de terrain ;
- L'évaluation des coûts ;
- L'établissement d'une analyse « neutre » par le service de l'environnement, le service des sports et le Lancy FC.

Les différents types de terrains posent les problématiques suivantes :

Le terrain dit de système « hybride » est un produit idéal, à moitié naturel. Malgré des pluies diluviennes, il est quand même possible de jouer dessus. Son important coût de construction et d'entretien et son impact environnemental, en particulier les engrais nécessaires pour le maintenir, semblent néanmoins disproportionnés pour l'usage.

Le terrain dit synthétique est différent au niveau du jeu et pose des problèmes de chaleur environnante, mais il n'est pas touché par les conditions météorologiques. Il a aussi un impact environnemental comme il s'agit d'une moquette.

Le terrain naturel ne peut pas être utilisé dans toutes les conditions météo. De plus, à cause des coûts liés à son entretien et sa rénovation, des sollicitations du Lancy FC et des contraintes climatiques, le terrain actuel du stade des Fraisiers ne répond plus aux besoins de la commune.

Le choix s'est donc porté sur le terrain synthétique, tout en imposant quelques contraintes. Il était surtout impératif que l'utilisateur principal, le Lancy FC, valide le principe de changer d'un terrain de football naturel à un terrain synthétique. Les présidents ont donné leur accord pour un principe synthétique. Par ailleurs, pour limiter l'impact environnemental, l'idée est de réutiliser les matériaux graveleux de sous-sol pour l'infrastructure du terrain. La proposition est également de gérer l'eau par infiltration dans le sol, afin qu'une grande partie puisse être utilisée pour l'arrosage du terrain et des aménagements en périphérie. Les différences de niveau seront travaillées avec des matériaux naturels ou recyclés.

Le renouvellement de ce terrain a été coordonné avec le projet porté par le service des sports et le service des travaux, qui consiste à réaliser une buvette et un vestiaire, afin de mutualiser les vestiaires pour d'autres sports que le football.

Le terrain reste dans la même périphérie que le terrain actuel. Un abattage doit être effectué le long de la clôture sur le haut de la parcelle.

Le crédit comprend : toutes les infrastructures souterraines, sachant que les drainages du terrain de football naturel sont obsolètes et doivent de toute façon être changés, les moquettes, les marquages, le mobilier sportif, l'aménagement périphérique.

Le crédit d'étude et d'investissement de Fr. 2'900'000.— pour la transformation du terrain A du stade des Fraisiers de naturel en synthétique a été accepté à l'unanimité par la commission.

M. Clémence : il s'agit d'un arrêté, j'ouvre le débat.

M. Couto : le groupe MCG va voter favorablement ce crédit d'étude, vu qu'à long terme, nous pensons que cela sera plus économique pour la commune d'avoir des terrains synthétiques. Il y a toujours des gens qui sont pour, d'autres qui sont contre, mais c'est vrai que ce qui prime actuellement, c'est l'aspect financier. Il me semble qu'en optant pour cette solution, au niveau des finances de la commune, ce sera plus favorable.

## Séance extraordinaire du Conseil municipal du 28 mai 2020

Mme B. Marmy : ce soir, je refuserai le crédit d'étude et d'investissement pour le terrain synthétique des Fraisiers et ceci pour plusieurs raisons. C'est le dernier terrain en herbe d'entraînement, il vaut mieux des entraînements sur l'herbe moins nombreux que sur un terrain synthétique envahi. Il n'y a pas d'études à long terme sur l'utilisation d'un tel terrain pour la santé. La première équipe joue ses matchs sur l'herbe, il est plus judicieux qu'elle s'entraîne sur la même matière, surtout pour des entraînements cinq fois par semaine.

Pour moi, il est important de garder ce dernier terrain en herbe même si je comprends les besoins de la commune.

M. Vogel : je ne suis pas non plus un fan absolu d'un terrain synthétique, mais je voulais juste rapidement rappeler qu'en commission il nous a été donné la garantie que le granulat serait fait de fibres de coco ou de liège et donc sur la partie environnementale en tout cas on pouvait être rassuré avant de passer au vote.

M. Renevey : j'aimerais rappeler que ce terrain des Fraisiers n'est pas du tout dévolu à la première équipe, comme Mme Marmy le laisse entendre. En fait, ce qu'il faut bien comprendre c'est que nos infrastructures on ne peut pas les développer outre mesure. Les stades existent, on ne peut pas développer d'autres stades. La réalité est très simple, on a comme vous le savez, le plus grand club de Suisse, on a un très grand nombre d'équipes qui jouent et on a, si vous voulez, deux navires amiraux du Lancy FC, c'est-à-dire Florimont pour le Petit-Lancy et les Fraisiers pour le Grand-Lancy. Et donc pour ces deux stades, on a un très grand nombre d'enfants, pour les Fraisiers, c'est comme je l'ai dit le Grand-Lancy, cela veut dire qu'on a toutes les écoles de football qui jouent sur ces terrains, ensuite toutes les autres catégories de jeu. Cela veut dire que nos terrains sont extrêmement sollicités. Et pour pouvoir répondre à ces entraînements de toute cette jeune population de notre commune, en fin de compte, comme je l'ai dit, comme on ne peut pas étendre à l'infini les stades, la seule solution qu'on a pour rentabiliser au mieux ces terrains, c'est de passer en synthétique parce que effectivement comme cela a été évoqué, vous le savez très bien, quand on arrive à l'automne, quand on arrive à des moments où il peut pleuvoir, il fait froid, etc. vous avez deux solutions, soit vous jouez et vous abîmez le terrain et il est dans un tel état que vous ne pouvez plus jouer après pendant des semaines pour le remettre à niveau. Ou a contrario vous ne jouez pas et dans ce cas-là cela veut dire que pendant des semaines il n'y a pas de jeu qui peut se faire et donc il n'y a pas d'entraînement possible.

Pour toutes ces raisons, il est finalement à peu près indispensable de passer en synthétique. J'ajouterai encore que toutes les jeunes générations, de plus en plus, jouent sur du synthétique, s'entraînent sur du synthétique, font des championnats sur du synthétique. Là aussi, cela a du sens sportivement, parce que cela veut dire qu'ils s'entraînent sur le type de revêtement sur lequel ils ont leurs propres compétitions.

M. Bonfanti : pour revenir sur l'élément de la santé publique, j'ai relevé un élément sur Internet, je cite : « *l'évaluation des études scientifiques européennes et américaines réalisées entre 2004 et 2015 permet de conclure que les pelouses synthétiques provenant des pneus usagés ne présentent pas de risque particulier pour la santé des sportifs et des spectateurs* » écrit l'Office fédéral de la santé publique dans un document publié en mai 2017.

Jusqu'à ce jour, il n'a pas été prouvé que les terrains synthétiques posaient des problèmes sur la santé des spectateurs et des joueurs.

Mme Villarrubia : je ne suis pas fan de football, vous m'avez entendu parlé pendant cinq ans de cela, cela n'appelle pas de réponse, je voterai positivement. Simplement, j'espère vraiment que la commune pourra mettre autant d'argent pour diversifier les pratiques sportives pour

**Séance extraordinaire du Conseil municipal du 28 mai 2020**

tous les enfants, tous les jeunes et toute la diversité et la richesse que l'on a à Lancy. J'espère finalement qu'on puisse mettre autant d'argent que ces Fr. 2'900'000.—aujourd'hui et tout ce qu'on met pour le Lancy FC pour d'autres sports, notamment la grimpe et autres.

M. Clémence : si personne ne souhaite plus prendre la parole, je vous propose de voter sur la clause d'urgence.

***L'ajout de la clause d'urgence à cette délibération est accepté à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.***

M. Clémence : nous passons au vote de ce projet de délibération.

***L'arrêté 208-20.02 est accepté par 30 oui, 3 non, 2 abstentions.***

M. Clémence : Mesdames et Messieurs, je vous remercie toutes et tous pour votre présence et votre participation ce soir à cette séance un peu spéciale et extraordinaire.

Je remercie une nouvelle fois tous les services de l'administration qui ont permis l'installation de cette salle, toutes les personnes de l'équipe technique qui ont pu permettre la retransmission ce soir sur notre site officiel ainsi que sur la page Facebook de la commune. Je salue les personnes qui y ont assisté sur ces deux plateformes. Ceci clôt notre séance extraordinaire du 28 mai 2020 et je vous souhaite une excellente soirée.

La séance est levée à 21h10.

**Le Secrétaire :**

**Thierry Dérobert**

**Le Président :**

**Nicolas Clémence**